

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2025
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Séance régulière du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 à 18 h à la salle municipale à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Mario Parent, Annie Boivin, Alain Dubois, André Désilets et Sabrina Baril, sous la présidence de Monsieur Marc Desrochers, maire.

Le conseiller Monsieur Jean Lafrance était absent.

Valérie Ménard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

Monsieur le maire Marc Desrochers ouvre la présente assemblée.

500-12-2025 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Madame Annie Boivin
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

501-12-2025 **FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - MANDAT**

Il est proposé par la conseillère Madame Sabrina Baril
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour des conseils stratégiques et l'entretien des deux sites web du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tel que détaillé dans l'offre de service d'une somme de 8 100.00 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient et sont autorisés à signer l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

502-12-2025 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville approuve les dépenses d'un montant de 50 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

503-12-2025 AVANTIS COOPÉRATIVE – SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Mario Parent

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro FL001794 datée du 29 octobre 2025 de AVANTIS COOPÉRATIVE pour l'achat d'une chargeuse Wacker Neuson WL28 avec souffleur pour l'entretien du parc des Chutes d'une somme de 115 912.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée en partie par la subvention du Parc des Chutes et par le fonds de roulement, remboursé sur trois (3) ans.

Adoptée à la majorité.

Le conseiller Monsieur Alain Dubois enregistre sa dissidence.

504-12-2025 **SPI SANTÉ SÉCURITÉ – SOUMISSION**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Désilets
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 12393212-00 datée du 10 septembre 2025 de SPI SANTÉ SÉCURITÉ pour l'achat de matériel pour travail en espace clos d'une somme de 5 750.92 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

505-12-2025 **COMITÉ DU CARNAVAL – DEMANDE**

Demande de commandite du Comité du carnaval pour leur édition 2026.

Il est proposé par la conseillère Madame Annie Boivin
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une somme de 1 000.00 \$ au Comité du Carnaval pour l'année 2026.

Que cette somme soit payée à même le budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

507-12-2025 **SOIRÉE DE MUSIQUE À L'ÉGLISE – DEMANDE**

Demande de subvention d'une somme de 200.00 \$ des bénévoles ayant organisé la soirée de musique à l'église le 6 décembre 2025 pour l'achat breuvages et collations.

Il est proposé par la conseillère Madame Sabrina Baril
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une somme de 200.00 \$ pour la tenue de l'évènement conditionnellement à la réception de toutes les pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

508-12-2025 CAPITALE EN FÊTE - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Désilets
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de CAPITALE EN FÊTE pour la location de jeux lors de la fête nationale 2026 d'une somme de 6 280.25 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

509-12-2025 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Madame Sabrina Baril
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Marc Desrochers
Maire

Valérie Ménard
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim